



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
6 juillet 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 39^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 juin 2016, à 15 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (*suite*)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (*suite*)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (*suite*)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (*suite*)

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (*suite*)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-09847 (F)



Merci de recycler 



Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (*suite*)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (*suite*)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (*suite*)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (*suite*)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (*suite*)

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (*suite*)

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*suite*)

Point 165 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*)

Point 166 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Questions transversales (suite)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (suite)

Base de soutien logistique des Nations Unies (Italie) (suite)

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

Expression de condoléances à l'occasion de la fusillade survenue à Orlando (Floride) le 12 juin 2016

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que, en application de l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Commission va procéder à l'élection des membres de son bureau pour la soixante et onzième session de l'Assemblée.

2. Des consultations étant toujours en cours au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la présentation d'une candidature afin de pourvoir le poste de président, cette élection est reportée.

3. En application de l'article 103 du Règlement intérieur, pour deux des postes de vice-président, les candidatures de M. Burity (Angola) et M. Pretterhofer (Autriche) ont été présentées et appuyées par le Groupe des États d'Afrique et par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et, pour le poste de rapporteur, la candidature de M^{me} Lee (Singapour) a été présentée et appuyée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

4. Des consultations étant toujours en cours au sein du Groupe des États d'Europe orientale en vue de la désignation d'un candidat au poste de vice-président, cette élection est reportée.

5. M. Burity (Angola) et M. Pretterhofer (Autriche) sont élus Vice-Présidents et M^{me} Lee (Singapour) est élue Rapporteuse, par acclamation.

6. **Le Président** informe la Commission que certains projets de résolution et de décision devant être présentés n'ont été adoptés de façon informelle que récemment et sont donc provisoires et disponibles en anglais seulement. Tout en réaffirmant l'importance des résolutions de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, il salue la souplesse dont la Commission a fait preuve en agissant de la sorte de façon à achever ses travaux à la seconde partie de la reprise de la session.

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/C.5/70/L.37)

Projet de résolution A/C.5/70/L.37 : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

7. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.37 est adopté.*

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (suite) (A/C.5/70/L.39)

Projet de résolution A/C.5/70/L.39 : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

8. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.39 est adopté.*

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (suite) (A/C.5/70/L.34)

Projet de résolution A/C.5/70/L.34 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

9. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.34 est adopté.*

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (suite) (A/C.5/70/L.40)

Projet de résolution A/C.5/70/L.40 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

10. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.40 est adopté.*

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (suite) (A/C.5/70/L.41)

Projet de résolution A/C.5/70/L.41 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

11. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.41 est adopté.*

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (suite) (A/C.5/70/L.42)

Projet de résolution A/C.5/70/L.42 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

12. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.42 est adopté.*

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (suite) (A/C.5/70/L.43)

Projet de résolution A/C.5/70/L.43 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

13. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.43 est adopté.*

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (suite) (A/C.5/70/L.35)

Projet de résolution A/C.5/70/L.35 : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

14. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.35 est adopté.*

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (suite) (A/C.5/70/L.44)

Projet de résolution A/C.5/70/L.44 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

15. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.44 est adopté.*

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (suite) (A/C.5/70/L.45)

Projet de résolution A/C.5/70/L.45 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

16. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.45 est adopté.*

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (suite) (A/C.5/70/L.46)

Projet de résolution A/C.5/70/L.46 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

17. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.46 est adopté.*

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (suite) (A/C.5/70/L.47)

Projet de résolution A/C.5/70/L.47 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

18. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.47 est adopté.*

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (suite) (A/C.5/70/L.48)

Projet de résolution A/C.5/70/L.48 : Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

19. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.48 est adopté.*

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/70/L.38)

Projet de résolution A/C.5/70/L.38 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

20. **M^{me} Van Buerle** (Secrétaire de la Commission) dit que, au paragraphe 15 du projet de résolution, deuxième ligne, le montant total doit se lire « 515 067 900 dollars »; le deuxième blanc au paragraphe 15 doit se lire « 488 691 600 dollars »; le troisième blanc doit se lire « 21 222 900 dollars »; et le quatrième blanc doit se lire « 5 153 400 dollars ».

21. Au paragraphe 16, première ligne, le montant doit se lire « 85 844 650 dollars ».

22. Au paragraphe 17, quatrième ligne, la part inscrite au Fonds de péréquation des impôts (« share in the Tax Equalization Fund » dans le texte anglais) doit se lire « 2 406 640 dollars »; le deuxième blanc au paragraphe 17 doit se lire « 2 041 530 dollars »; le troisième blanc doit se lire « 302 680 dollars »; et le quatrième blanc doit se lire « 62 430 dollars ».

23. Au paragraphe 18, deuxième ligne, le montant doit se lire « 429 223 250 dollars »; le deuxième blanc au paragraphe 18 doit se lire « 42 922 325 dollars ».

24. Au paragraphe 19, quatrième ligne, la part inscrite au Fonds de péréquation des impôts (« share in the Tax Equalization Fund » dans le texte anglais) doit se lire « 12 033 260 dollars »; le deuxième blanc au paragraphe 19 doit se lire « 10 207 670 dollars »; le troisième blanc doit se lire « 1 513 420 dollars »; et le quatrième blanc doit se lire « 312 170 dollars ».

25. **M^{me} Turel** (Israël) dit que le traitement spécial appliqué au budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a couvert de honte la Commission qui, ce cas mis à part, respecte le principe du consensus. L'absence d'engagement, la soumission agressive d'un projet de résolution et la politisation généralisée de la Commission se poursuivent année après année, dans ce qui est devenu une manifestation secondaire dans le théâtre de l'absurde. Ces comportements ne sauraient être acceptés comme des pratiques habituelles. Israël maintient d'excellentes relations avec toutes les forces de maintien de la paix dans la région, y compris la FINUL, et continue de faire preuve clairement de son appui politique et financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Sa délégation exprime sa gratitude à tous les pays qui fournissent des contingents et à tous ceux qui appuient les travaux menés dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

26. Le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 visent à introduire des considérations d'ordre politique dans une discussion budgétaire. Sa délégation demande un vote enregistré sur l'alinéa et les paragraphes en question et votera contre.

27. **Le Président** dit qu'un vote enregistré a été demandé.

28. *À la demande de la représentante d'Israël, il est procédé à un vote enregistré sur le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution A/C.5/70/L.38.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique

populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, République centrafricaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Vanuatu

29. *Par 94 voix contre 3, avec 50 abstentions, le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution A/C.5/70/L.38 sont adoptés.*

30. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis appuient fermement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et son important mandat, mais que l'utilisation de résolutions de financement pour faire valoir des revendications contre un État Membre n'est pas appropriée du point de vue de la procédure, et que c'est pour cette raison que sa délégation s'est opposée aux précédentes résolutions de l'Assemblée générale demandant à Israël de couvrir les dépenses découlant de l'incident de Cana en 1996. Ces résolutions ne sont pas consensuelles.

31. La procédure suivie depuis peu après la création de l'Organisation des Nations Unies a été que le Secrétaire général présente les demandes de réclamation de l'Organisation à des États. Recourir à une résolution de financement pour obtenir satisfaction n'est pas approprié, cela politise les travaux de la Commission et doit être évité. En conséquence, sa délégation a voté contre le projet de résolution.

32. **M. Planting** (Pays-Bas), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, dit que ceux-ci sont

préoccupés de voir qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de résolution et que des éléments politiques ont été introduits dans les travaux de la Commission.

33. Les États Membres se sont abstenus lors du vote sur le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 car ils considèrent que le texte est inapproprié compte tenu du contexte du financement de la FINUL. Les aspects politiques plus larges des événements auxquels il est fait référence, y compris l'incident survenu à Cana, ont été largement débattus à l'Assemblée en plénière en avril 1996 et il en a été tenu compte dans la résolution 50/22 C, et les États Membres ont alors clairement exprimé leur position.

34. Les États Membres auraient préféré que les consultations de la Commission soient limitées aux aspects budgétaires du financement de la FINUL. Ils ont toutefois voté pour le projet de résolution dans son ensemble, car il fournit à la Force les ressources nécessaires pour s'acquitter de son important mandat.

35. **Le Président** dit qu'un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution A/C.5/70/L.38, tel que modifié oralement, dans son ensemble.

36. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/70/L.38, tel qu'il a été modifié oralement, dans son ensemble.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua,

Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Aucun

37. *Par 146 voix contre 3, avec zéro abstention, le projet de résolution A/C.5/70/L.38, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.*

38. **M. Francis** (Liban) dit que sa délégation est reconnaissante aux pays qui ont voté pour le projet de résolution, en particulier les membres du Groupe des 77 et la Chine, de l'Organisation de la coopération islamique et de la Ligue des États arabes. Son gouvernement apprécie la contribution de la Force à la paix et à la stabilité depuis sa création en 1978, en particulier compte tenu de l'évolution récente de la situation dans la région, et exprime sa gratitude aux pays qui fournissent des contingents à la FINUL. Il se félicite des excellentes relations entre la Force et l'armée libanaise.

39. Le libellé du quatrième paragraphe du préambule et des paragraphes 4, 5 et 13 n'a pas un caractère politique, car on demande simplement à Israël de se conformer aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale prescrivant le paiement à l'Organisation de réparations d'un montant de 1 117 005 dollars pour le bombardement du complexe des Nations Unies qui a détruit le quartier général de la FINUL à Cana en 1996, tuant des civils libanais innocents. Ce montant est destiné exclusivement à l'indemnisation de l'ONU pour les dommages causés à des biens; il ne sera pas utilisé pour l'État libanais ou les familles des victimes. Étant donné qu'il s'agit d'une question de nature

purement financière, elle relève tout naturellement de la compétence de la Cinquième Commission.

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (suite) (A/C.5/70/L.49)

Projet de résolution A/C.5/70/L.49 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

40. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.49 est adopté.*

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (suite) (A/C.5/70/L.36)

Projet de résolution A/C.5/70/L.36 : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

41. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.36 est adopté.*

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (suite) (A/C.5/70/L.50)

Projet de résolution A/C.5/70/L.50 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

42. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.50 est adopté.*

Point 165 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (suite) (A/C.5/70/L.51)

Projet de résolution A/C.5/70/L.51 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

43. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.51 est adopté.*

Point 166 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (suite) (A/C.5/70/L.52)

Projet de résolution A/C.5/70/L.52 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

44. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.52 est adopté.*

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite) (A/C.5/70/23)

Questions transversales (suite) (A/C.5/70/L.53)

Projet de résolution A/C.5/70/L.53 : Questions transversales

45. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.53 est adopté.*

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (suite) (A/C.5/70/L.54)

Projet de résolution A/C.5/70/L.54 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

46. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.54 est adopté.*

Base de soutien logistique des Nations Unies (Italie) (suite) (A/C.5/70/L.55)

Projet de résolution A/C.5/70/L.55 : Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies (Italie)

47. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.55 est adopté.*

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/C.5/70/L.56)

Projet de résolution A/C.5/70/L.56 : Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

48. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.56 est adopté.*

49. **Le Président** invite la Commission à prendre acte de l'information figurant dans la note du Secrétaire général sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/C.5/70/23), qui, conformément à la procédure de répartition approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/221 B, indique le montant à approuver pour chacune des opérations de maintien de la paix, ainsi que la part revenant à celles-ci dans les ressources à prévoir pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite) (A/C.5/70/L.57)

Projet de résolution A/C.5/70/L.57 : Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

50. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.57 est adopté.*

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/C.5/70/L.58)

Projet de décision A/C.5/70/L.58 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

51. *Le projet de décision A/C.5/70/L.58 est adopté.*

Expression de condoléances à l'occasion de la fusillade survenue à Orlando (Floride) le 12 juin 2016

52. **Le Président, M^{me} Turel** (Israël), **M. Francis** (Liban), **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne), **M^{me} Yang Liyang** (Chine), **M. Imada** (Japon), **M. García Landa** (Mexique) et **M. Kandeel** (Égypte) présentent leurs condoléances au Gouvernement des États-Unis à l'occasion de la fusillade survenue récemment à Orlando (Floride).

53. **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) remercie le Président et toutes les délégations qui ont présenté leurs condoléances à l'occasion de la fusillade survenue à Orlando.

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

54. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que bien que les négociations de la Deuxième Commission se soient poursuivies au-delà de la date limite de la deuxième partie de la reprise de la session, la Commission a achevé ses travaux nettement plus tôt que lors de récentes sessions et a fait preuve d'une coopération, d'une souplesse et d'une volonté de compromis

exemplaires durant les dernières semaines de ses délibérations. Elle espère que les leçons tirées de la session en cours contribueront à améliorer les travaux de la Commission à l'avenir.

55. Le Groupe accueille avec satisfaction l'adoption du projet de résolution sur les questions transversales, vu la complexité croissante des opérations de maintien de la paix et les grands sacrifices consentis par les forces de maintien de la paix dans des situations difficiles. Le projet de résolution contient des dispositions concernant la présentation du budget et la gestion financière en vue d'assurer le respect et l'application efficace et efficiente des décisions des organes délibérants, et des dispositions concernant le personnel qui visent à assurer une représentation appropriée, d'une part, des pays fournisseurs de contingents et, de l'autre, des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Il couvre également les besoins opérationnels visant à assurer la transparence des différents projets technologiques; le remboursement dans les délais des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents; la recherche de moyens novateurs d'encourager les achats dans les pays en développement et en transition; l'élaboration de plans de valorisation des avantages pour les initiatives relatives à l'appui aux missions et à la prestation de services, notamment la stratégie globale d'appui aux missions. Le Groupe se félicite particulièrement de l'adoption de mesures historiques pour assurer la pleine application de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles, qui étendent le champ d'application de la politique en vue d'inclure non seulement tous les personnels des Nations Unies en tenue et civils mais aussi les forces non onusiennes opérant au titre d'un mandat du Conseil de sécurité et visent à faire en sorte que les informations sur des allégations de violences soient incluses dans les prochains rapports.

56. Le Groupe se réjouit de l'adoption du projet de résolution sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui a, pour la première fois, été examiné séparément des autres questions transversales relatives au maintien de la paix, eu égard à son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, comme demandé par l'Assemblée générale. À ce propos, le Groupe attend avec intérêt le transfert du Service intégré de formation au Centre de services régional à compter du 1^{er} janvier 2017. Il faut

toutefois regretter qu'aucun accord ne soit intervenu sur les missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, malgré de nouvelles options novatrices pour trouver une solution à la question du paiement des sommes dues aux États Membres, en particulier aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, en utilisant les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

57. Le Groupe est également préoccupé par l'ouverture de crédits dans le budget-programme de 2016-2017 pour l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; il ne doute pas que le Secrétaire général présentera rapidement une proposition d'ensemble pour assurer la fourniture efficace d'un appui aux deux programmes conformément au mandat confié par l'Assemblée générale, aux règles et règlements pertinents et à la pratique établie en matière budgétaire. Il n'y a pas de temps à perdre. Enfin, le Groupe a hâte de tirer parti de l'impulsion donnée par la soixante et onzième session en cours de l'Assemblée.

58. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la Commission devrait continuer à améliorer ses méthodes de travail et à trouver des moyens novateurs de faire en sorte que les prochaines sessions s'achèvent dans les délais impartis. Le Groupe escompte que le Secrétaire général et les responsables utiliseront les directives et les ressources approuvées pour le maintien de la paix en vue d'assurer l'exécution des mandats dans les délais prescrits. Les projets de résolution adoptés par la Commission contiennent des dispositions relatives aux différentes missions qui soulignent, entre autres choses, la nécessité de fournir un appui aux processus électoraux en Haïti, en République démocratique du Congo et en Somalie et l'utilisation de technologies dans le cadre des missions de maintien de la paix, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

59. Lors des prochaines sessions, la Commission devrait accorder une plus grande attention à la question des indemnités de fin de contrat de travail à l'intention du personnel des missions et au soutien administratif et budgétaire pour la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en

particulier concernant le remboursement du coût des contingents et des autres éléments d'appui logistique, afin de faire en sorte qu'ils soient à la mesure des ressources fournies aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Groupe attend avec intérêt l'examen d'une proposition d'ensemble sur la restructuration de l'Office des Nations Unies à Addis-Abeba.

60. Le Groupe se félicite de l'approbation des ressources pour le renforcement des capacités de médiation au sein du Département des affaires politiques : il convient d'investir plus dans la diplomatie préventive et les capacités de médiation que dans le maintien de la paix. Le Groupe attend avec intérêt les prochaines propositions du Secrétaire général sur le renforcement des travaux de l'Organisation dans ces domaines, conformément aux procédures budgétaires établies. Il décourage les demandes de ressources superflues au titre de la procédure d'autorisation d'engagement de dépenses : le Comité consultatif devrait être très vigilant concernant ce type de demande.

61. La révision du calendrier et des méthodes de travail de la Cinquième Commission nécessite l'examen des méthodes de travail des organismes concernés. Le Groupe approuve les modalités de travail actuelles de la Commission, mais il demeure ouvert à des discussions dans le contexte de la revitalisation d'ensemble de l'Assemblée générale, en particulier s'agissant de l'extension de la durée des sessions du Comité consultatif et de l'examen des conditions de service de ses membres. Les États Membres doivent supporter le fardeau financier qui résulte des modifications apportées aux pratiques actuelles de la Cinquième Commission, tout en tenant compte du fait que l'année civile est d'une durée limitée et que les modifications apportées au programme de travail de la Commission ne changeront pas le comportement des délégations dans le cadre des négociations. Le Groupe décourage l'utilisation par un petit nombre de délégations de tactiques inutiles à l'encontre de certains de ses membres, car ce type de pratique suscite la méfiance et porte préjudice aux relations de travail. Même en cas de désaccord, ces délégations doivent montrer le même respect pour les vues, les observations et la souveraineté des membres du Groupe que celui qui leur a été montré.

62. **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne) dit que les États membres de l'Union européenne

demeurent attachés au maintien de la paix, une activité de base de l'Organisation des Nations Unies et apprécient le partenariat entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents, les pays hôtes et les contributeurs financiers. Il loue le dur labeur de tous les membres du personnel des Nations Unies qui se consacrent à la tâche difficile du maintien de la paix et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie alors qu'ils servaient dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

63. Le résultat des négociations de la Commission assure avant tout que les missions de maintien de la paix disposent des ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs opérations sans compromettre l'exécution de leur mandat. L'Union européenne attache une grande importance à une stricte discipline budgétaire et à une utilisation des ressources qui soit efficace, efficiente, responsable et transparente – principes qui revêtent une importance primordiale pour tous.

64. L'intervenant se félicite de l'adoption du projet de résolution sur les questions transversales : il est la manifestation de la détermination de la Commission de s'engager de façon pragmatique en vue de fournir des conseils sur les thèmes généraux importants pour le déroulement efficace des opérations de maintien de la paix. Notamment, le projet de résolution contient des dispositions générales sur une politique de tolérance zéro à l'égard des agressions sexuelles et prévoit les instruments nécessaires pour sa mise en œuvre, ce phénomène compromettant l'intégrité de l'ensemble de l'Organisation.

65. L'Union européenne, qui a constamment souligné que le versement intégral, dans les délais prescrits et sans conditions, des contributions statutaires est une obligation fondamentale de tous les États Membres, regrette qu'aucun consensus ne se soit dégagé sur la question déjà ancienne du remboursement des contributions financières des États Membres et du paiement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents concernant des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Elle ne doute pas toutefois qu'un règlement interviendra à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

66. La Commission, une fois encore, n'est pas parvenue à achever ses travaux dans les délais prescrits, ce qui montre l'insuffisance des quatre semaines allouées à la deuxième partie de la reprise de

la session pour que la Commission examine les questions complexes dont elle est saisie et approuve les budgets des opérations de maintien de la paix. De plus, le calendrier actuel des séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination nuit à l'efficacité organisationnelle de la Cinquième Commission, contribuant aux retards dans la prise de décisions importantes et à la nécessité de trouver des solutions de fortune coûteuses et lourdes pour tenir des négociations de dernière minute et prendre des mesures administratives avant le début de la nouvelle période budgétaire, au détriment des travaux de la Commission et du Comité. Il convient également de prêter attention aux conséquences de l'incertitude qui résulte de l'approbation tardive des budgets pour le personnel des Nations Unies dont les moyens d'existence dépendent de décisions appropriées, ainsi que pour le recrutement de nouveaux membres du personnel et la planification des achats.

67. Concernant une solution structurelle aux retards persistants enregistrés dans l'approbation des budgets des opérations de maintien de la paix, l'Union européenne considère qu'une période de cinq à six semaines serait appropriée pour la deuxième partie de la reprise de la session, allant de début mai à une date limite politique stricte à la mi-juin. À ce propos, il exhorte le Président de la Commission à encourager le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à s'attaquer aux problèmes relatifs aux méthodes de travail de la Commission. Enfin, sa délégation examinerait pourquoi, avant 2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a systématiquement publié des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix durant les quatre premiers mois de l'année seulement.

68. **M^{me} Yang Liyang** (Chine) dit que l'achèvement par la Commission de ses travaux dans les délais prescrits à la partie principale de la session et à la première partie de la reprise de la session et l'achèvement de la deuxième partie de la reprise de la session plus tôt que les années précédentes montrent la réussite des efforts faits par le Président, le Bureau, le secrétariat et les facilitateurs de la Commission pour améliorer l'efficacité de ses travaux. Notant que la Commission a convenu d'un budget total pour le

maintien de la paix s'élevant à environ 8 milliards de dollars pour l'exercice 2016/17, elle compte sur tous les États Membres pour verser leurs contributions statutaires intégralement dans les délais prescrits, ce qui assure la disponibilité de ressources suffisantes pour exécuter les mandats de maintien de la paix.

69. À ce propos, le Secrétariat doit utiliser les ressources financières de façon efficace, celles-ci représentant l'argent des contribuables des États Membres. Les budgets des opérations de maintien de la paix devraient être fondés sur les besoins réels et établis au moyen d'une démarche scientifique et être l'expression de la prudence fiscale, chaque dollar dépensé devant faire l'objet d'une justification. De plus, comme sa délégation plaide depuis longtemps en faveur du respect de la souveraineté et des besoins des pays accueillant des opérations de maintien de la paix, en particulier les pays africains, elle apprécie que leurs préoccupations aient été prises en compte dans le cadre de l'établissement des budgets connexes d'opérations de maintien de la paix. Elle regrette qu'aucun budget n'ait été approuvé pour fournir un appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba et espère que des propositions seront approuvées à la soixante et onzième session de l'Assemblée. Enfin, elle rend hommage aux grands sacrifices consentis par le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

70. **M. Imada** (Japon) dit que l'issue favorable des négociations de la Commission est le fruit de la participation constructive et souple de toutes les délégations, ainsi que de l'engagement actif des coordonnateurs. Il escompte que les demandes de l'Assemblée générale seront dûment examinées par le Secrétariat et que les ressources approuvées pour chaque mission de maintien de la paix et les éléments d'appui connexes permettront l'exécution efficace et efficiente des mandats.

71. Avec l'accord des États Membres, des mesures concrètes devraient être prises de façon à ce que la Commission achève la deuxième partie de la reprise de la session dans les délais prescrits. Ainsi, l'examen des questions budgétaires qui n'ont rien à voir avec les missions de maintien de la paix pourrait être évité ou reporté jusqu'après l'approbation des budgets des missions de maintien de la paix.

72. **M. García Landa** (Mexique) dit que l'issue des négociations de la Commission assurera la fourniture

des ressources financières nécessaires pour l'appui à l'exécution des mandats de maintien de la paix. En particulier, le projet de résolution sur les questions transversales énonce des directives à l'intention du Secrétariat sur les priorités des États Membres.

73. Les décisions prises en vue d'améliorer la réponse de l'Organisation aux affaires d'exploitation et d'agressions sexuelles, particulièrement, sont les bienvenues. Les États Membres doivent renforcer leur engagement à faire appliquer une politique de tolérance zéro dans de telles affaires, qui causent des dommages irréparables et ne doivent jamais se reproduire. Sa délégation se félicite de l'adoption du projet de résolution sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Mission joue un rôle important dans le renforcement des institutions, de la sécurité nationale et de la gouvernance démocratique, de la primauté du droit et des droits de l'homme, ainsi que dans la réduction de la vulnérabilité du pays aux crises humanitaires, à la violence sociale et aux crises sanitaires. Sa délégation se félicite également de la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que la MINUSTAH continue de fournir un appui au processus électoral en Haïti.

74. Sa délégation soutient la décision de la Commission de revitaliser les capacités de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de médiation en allouant des ressources supplémentaires au Département des affaires politiques, en application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix. Les ressources approuvées sont insuffisantes pour satisfaire les besoins importants dans ce domaine, mais elles représentent un premier pas satisfaisant. Sa délégation a hâte de poursuivre le débat portant sur les recommandations du Groupe de haut niveau.

75. **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il incombe aux États Membres collectivement de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient dotées de ressources adéquates pour être en mesure de fournir un appui critique au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa délégation continue de soutenir fermement les opérations de paix et exprime sa gratitude au personnel des opérations de paix sur le terrain et au Siège. Elle rend hommage aux Casques bleus qui ont perdu la vie, notamment ceux qui ont été récemment tués alors qu'ils servaient dans le cadre de

la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

76. Elle se félicite du consensus sur le budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17 : il permettra la bonne exécution des mandats et la fourniture de services d'appui, notamment en faveur de la constitution des forces, de la sûreté et de la sécurité, de la conduite et de la discipline et des droits de l'homme, tout en réalisant des gains d'efficacité. La réduction de près de 5 % du budget par rapport à celui de l'exercice 2014/15 traduit de façon responsable la diminution du personnel en tenue déployé. L'intervenante note l'adoption, pour la deuxième année consécutive, d'un projet de résolution sur les questions transversales énonçant des orientations stratégiques sur les politiques financières et budgétaires régissant les activités de maintien de la paix. En particulier, le projet de résolution met l'accent sur la nécessité d'une réforme administrative conférant plus de flexibilité, de rapidité et de souplesse à l'exécution du mandat des opérations de maintien de la paix, compte tenu en particulier de l'environnement de plus en plus complexe et dangereux dans lequel les Casques bleus opèrent.

77. Guidée par le principe selon lequel un seul cas d'exploitation et d'agressions sexuelles est encore de trop, sa délégation se félicite du consensus sur des mesures supplémentaires pour lutter contre les agressions sexuelles. Les décisions de la Commission, notamment son approbation du transfert au Fonds d'affectation spéciale des sommes qui avaient été retenues dans le cadre d'affaires avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont montré sa détermination à améliorer la capacité de l'Organisation de prévenir et de combattre l'occurrence de ces affaires en s'appuyant sur une démarche axée sur les victimes. À cette fin, les États Membres et le Secrétaire général œuvrent de concert en vue d'améliorer la transparence et de renforcer les dispositifs de responsabilisation.

78. La Commission a examiné plusieurs questions sortant du cadre du point 131 de l'ordre du jour, qui sont normalement abordées à la deuxième partie de la reprise de la session. Compte tenu des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix et du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'appel lancé dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en faveur du renforcement des capacités de prévention

des conflits et de médiation de l'Organisation, les postes supplémentaires approuvés pour le Département des affaires politiques assureront l'appui nécessaire à ses divisions régionales et à la Division des politiques et de la médiation.

79. Sa délégation attend avec intérêt un débat plus étendu des propositions à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba à la soixante et onzième session. Enfin, vu la charge de travail à la deuxième partie de la reprise de la session, qui ne cesse d'augmenter, il convient de traiter de la question des conflits entre le calendrier de la Cinquième Commission et celui du Comité du programme et de la coordination.

80. **M. Kandeel** (Égypte) accueille avec satisfaction l'adoption, pour la deuxième année de suite, d'un projet de résolution sur les questions transversales, dans lequel l'Assemblée générale a montré son engagement à faire appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et, en particulier, à fournir un soutien aux victimes et à garantir que les auteurs de ces actes en répondent pleinement et soient traduits en justice. Les États Membres sont convenus de mesures visant à améliorer la coopération avec le Secrétariat, à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de risque qui contribuent aux atteintes sexuelles et à assurer la transparence dans la communication d'informations sur de tels actes commis par des membres des contingents des Nations Unies ou non onusiens.

81. L'approbation du projet de résolution atteste de la capacité de l'Assemblée générale de parvenir à un consensus et à donner des orientations précises visant à éliminer les atteintes sexuelles dans le cadre des missions de maintien de la paix. L'approche globale et impartiale adoptée par les États Membres montre leur intention de faire en sorte que ces affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient le fait du passé, entreprise que sa délégation soutient pleinement.

82. **Le Président** dit que l'efficacité des travaux de la Commission à la deuxième partie de la reprise de la session s'explique par la souplesse et la coopération de tous ses membres, en particulier les coordonnateurs pour des points de l'ordre du jour, qui, tout en étant les négociateurs principaux pour certains points, ont souvent volontairement assumé des responsabilités en matière de coordination pour d'autres points. La

réussite de la Commission est le fruit de la diligence et de l'esprit de compromis et de consensus manifestés par tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, à ses travaux.

83. La Commission a atteint nombre de ses objectifs, mais des progrès sont encore réalisables. Les membres de la Commission ont néanmoins contribué à une culture exemplaire de négociation rigoureuse sur des questions sensibles. Les travaux de la Cinquième Commission posent des problèmes uniques, mais sa force réside dans son engagement à aller de l'avant du fait de la nécessité mais aussi de sa volonté de forger un consensus sur les questions qui ont des implications pour l'ensemble du système des Nations Unies. Étant donné la charge de travail toujours lourde à la deuxième partie de la reprise de la session, qui a compris l'approbation d'un budget de maintien de la paix d'un montant global d'environ 8 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2016/17, ainsi que l'adoption d'autres décisions qui ont des incidences directes sur ceux qui sont sur le terrain, il est difficile de s'occuper de tous les points dans les délais impartis. Les précédents que la Commission a établis durant la session en cours seront bénéfiques pour ses travaux à l'avenir. Le Président rend hommage aux Casques bleus des Nations Unies et au personnel du Siège pour les efforts inlassables qu'ils déploient à l'appui de la paix et de la sécurité internationales.

84. Il déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux à la deuxième partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 15.